

## **i-Hub accélère la revue des dossiers KYC des personnes morales grâce à la connexion aux API du LBR.**

Depuis cet été, i-Hub utilise les nouveaux API du LBR pour accélérer la revue des dossier KYC de ses clients. En effet i-Hub a mis au point un système qui gère des connexions automatisées à 10 registres de commerces européens lui permettant de récolter en quelques minutes les dernières informations sur les personnes morales afin de permettre à ses équipes de finaliser les exercices de revue périodique ou d'onboarding.

Les accès aux registres de commerces européens et mondiaux sont inégaux car il ont tous un degré de maturité et d'ouverture différent. Ainsi, certains proposent des API ( interface logicielle qui permet de connecter un logiciel à un service afin d'échanger des données structurées) depuis plusieurs années et d'autres n'en disposent toujours pas. L'avantage des API c'est la possibilité d'interconnecter les systèmes d'informations afin d'obtenir de la donnée directement intégrable et utilisable sans intervention humaine avant vérification.

Ainsi en mettant à disposition des professionnels ses nouveaux API, le LBR facilite la consultation du registre de commerce et des sociétés (RCS) et l'achat des extraits, rendant le traitement de la vérification des dossiers KYC plus rapide et plus qualitatif.

Après avoir été un des premiers utilisateurs en test des nouveaux API du LBR, i-Hub les a intégrés cet été dans ses processus de mise à jour des informations sur les personnes morales luxembourgeoises, en modifiant son moteur de recherche auprès des registres européens.

**Pascal Morosini**, CEO d'i-Hub explique : « Nos clients ont des clients dans le monde entier mais la particularité de la place financière et de ses nombreux acteurs fait en sorte que les personnes morales constituées au Grand- Duché sont nombreuses et variées. C'est pourquoi le LBR reste de loin le registre le plus important pour nous et nos clients, l'automatisation de nos processus de vérification grâce aux nouveaux API nous apporte un niveau d'intégration supérieur nous faisant gagner en qualité et en rapidité ».

**Yves Gonner**, CEO du LBR explique : « Luxembourg Business Registers (LBR) a comme mission de gérer le registre de commerce et des sociétés (RCS), le registre des bénéficiaires effectifs (RBE) et le Recueil électronique des sociétés et associations (RESA). L'accessibilité dématérialisée à l'information légale et financière sur les entreprises est une priorité clé pour LBR.

LBR s'est engagé à faciliter l'accessibilité aux informations et documents qu'il collecte en offrant à ses différents types de clients des moyens techniques adaptés à leurs besoins. Dans ce contexte, LBR propose une nouvelle plateforme spécialement dédiée à la mise en place d'interfaces de programmation applicative (API), ouvrant un accès automatisé aux milieux professionnels ayant des besoins importants en informations. Les services actuellement proposés vont encore évoluer à l'avenir en y associant d'autres fonctionnalités.

LBR souhaite ainsi poursuivre ses efforts et son engagement en faveur d'une plus grande transparence des entreprises et de la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux.

**Ananda Kautz**, Head of Innovation, Payments & Digital - Membre de la direction de l'ABBL explique : « Au cours des dernières années, dans le contexte de la charge croissante de la conformité (en particulier AML/KYC), d'une concurrence accrue et de la pandémie, les institutions financières luxembourgeoises ont accéléré leurs projets de transformation numérique visant à réduire les coûts et à augmenter l'efficacité à moyen et à long terme.

De telles initiatives de numérisation par les institutions financières nécessitent souvent des interactions directes et indirectes avec diverses bases de données telles que celles gérées par Luxembourg Business Registers (LBR). L'ABBL salue et soutient l'introduction récente d'un API pour le secteur privé par LBR englobant les services électroniques du registre du commerce et des sociétés (RCS), et nous espérons que cet accès sera encore étendu au Registre des bénéficiaires effectifs.

Globalement, nous assistons à l'ABBL à un nombre croissant de solutions basées sur l'API au Luxembourg et nous pensons que cette tendance va s'accélérer au profit du secteur national des services financiers.

Nous sommes aussi ravis de voir des initiatives de mutualisation se développer à Luxembourg, car tenant compte de la taille du marché et des opportunités offertes par des solutions mutualisées, les institutions financières luxembourgeoises ont tout à y gagner. »

#### **A propos d' i-Hub**

i-Hub (i-Hub S.A.) est une filiale de POST Luxembourg au service de professionnels soumis aux lois AML. L'offre de service principale d'i-Hub est une solution KYC externalisée de la gestion continue des mises à jour, des revues périodiques, du scoring risque et du filtrage de noms de personnes physiques et morales et ce en accord avec l'approche de risque propre à chaque professionnel. i-Hub est un professionnel du secteur financier et réglementé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) au Luxembourg. Plus d'informations disponibles sur [www.i-hub.com](http://www.i-hub.com)

#### **A propos du LBR**

LBR est un groupement d'intérêt économique, qui regroupe l'Etat luxembourgeois, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, dont la mission consiste à gérer et développer les différents registres qui peuvent lui être confiés par des dispositions légales ou réglementaires, sous la tutelle du ministre ayant la Justice dans ses attributions. Depuis le 23 janvier 2003, LBR assure la gestion du registre de commerce et des sociétés. Depuis le 1er juin 2016, LBR se charge de la tenue de la plateforme électronique centrale de publication officielle des sociétés et associations dénommée le Recueil électronique des sociétés et associations (RESA). La loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs a confié la gestion de ce registre au LBR. Plus d'informations disponibles sur [www.lbr.lu](http://www.lbr.lu).

#### **A propos de l'ABBL**

L'ABBL est la plus grande association professionnelle du secteur financier, représentant la majorité des institutions financières ainsi que les intermédiaires financiers réglementés et autres professionnels au Luxembourg, y compris les cabinets d'avocats, les cabinets de conseil, les auditeurs, les infrastructures de marché, la monnaie électronique et les établissements de paiement. Nous sommes donc véritablement représentatifs de la diversité de la place financière luxembourgeoise, ce qui nous place dans une position unique, capable de donner à l'ensemble du secteur une voix au niveau national et international. Pour de plus amples renseignements sur l'ABBL, veuillez consulter le site [www.abbl.lu](http://www.abbl.lu).

**Contact presse i-Hub :**

Benoît Mayolini : +352 621 439 513, [benoit.mayolini@i-hub.com](mailto:benoit.mayolini@i-hub.com)

**Contact presse ABBL :**

[communication@abbl.lu](mailto:communication@abbl.lu)